



Communiqué

Communiqué de presse-Jeudi 7 Juillet 2011

Enquête « Natura 2000 » de FNE : des sites naturels dégradés au menu des vacances !

La directive européenne dite "Habitats" de mai 1992 a été instituée pour préserver la biodiversité européenne, notamment en créant un réseau de sites naturels appelé "Natura 2000"¹. Attentive à la mise en œuvre de ces directives, France Nature Environnement vient de réaliser une nouvelle enquête sur les sites Natura 2000 en France, dégradés ou menacés par des projets d'aménagement. Ceux qui ont la chance de partir en vacances cet été pourront mesurer, sur le terrain, l'ampleur des dégâts...

Le réseau Natura 2000 français comporte à ce jour, 384 Zones de Protection Spéciales (ZPS - instituées par la directive "Oiseaux") et 1369 Zones Spéciales de Conservation (ZSC - instituées par la directive "Habitats"). La nouvelle enquête de FNE, réalisée avec son mouvement associatif, montre que 34,1 % des ZPS et 19,1 % des ZSC sont concernées par des dégradations ou sont susceptibles de l'être.

Un avant-goût de la prochaine évaluation européenne

Ces chiffres sont significatifs et désolants. Ils font craindre le pire en ce qui concerne la prochaine évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, prévue en 2012. La précédente évaluation avait montré, en 2007, que ces habitats et ces espèces n'étaient majoritairement pas en bon état de conservation. Alors qu'elle s'attendait à ce que ces conclusions servent d'alarme² et suscitent un inversement de tendance, FNE craint malheureusement que cette dégradation se confirme, au vu des résultats de son enquête...

Des études d'impact inefficaces

FNE demande que les projets potentiellement néfastes, qui n'ont pas encore été autorisés, fassent l'objet d'une nouvelle évaluation. Nous demandons également que les procédures d'évaluation soient réalisées de manière efficiente, objective et complète du point de vue des aspects écologiques, afin de garantir l'intégrité écologique des sites Natura 2000. Enfin, il faut que les services instructeurs de l'État puissent réellement instruire et analyser les dossiers et fassent preuve de la plus grande vigilance concernant les éventuels effets cumulés des différents projets autorisés sur, ou à proximité, de sites Natura 2000.

¹ Ce réseau intègre les zones désignées au titre de la directive européenne dite "Oiseaux" de 1979

² http://www.fne.asso.fr/fr/biodiversite-nouvelle-alarme-rouge-le-grenelle-de-l-environnement-saura-t-il-inverser-la-situation.html?cmp_id=33&news_id=927&vID=897

Bruno Genty, président de FNE : « *Nous souhaitons interpeller les pouvoirs publics sur les problèmes rencontrés dans les sites Natura 2000 et informer les citoyens des menaces qui pèsent sur les sites naturels qu'ils fréquentent. Que l'on parle par exemple de l'île de Noirmoutier, du Cotentin ou des Pyrénées, les amoureux de la nature vont pouvoir constater de visu des dégradations sur leur lieu de destination en contradiction avec les politiques de préservation de la biodiversité.* »

Télécharger le dossier de presse en format PDF.